



1266 Duillier, le 29 janvier 2019

**CONSEIL COMMUNAL
1266 DUILLIER**

**Procès-verbal - Séance du Conseil Communal de Duillier
du jeudi 13 décembre 2018 à 20h00**

Présidence : Olivier Chambaz, Président

A 20h05, le Président ouvre le dixième conseil de la législature. Il salue l'Assemblée et la Municipalité in corpore ainsi que le Secrétaire Municipal et le public présent. Il a le plaisir de présenter au Conseil la future Secrétaire Municipale en la personne de Madame Laurence Bodenmann et il lui souhaite plein succès pour sa venue au 1^{er} janvier 2019.

Il a le douloureux devoir d'honorer deux citoyens de Duillier qui nous ont quittés récemment, soit notre doyen Jean-Jacques Emery, né le 8 août 1921, originaire de Servion et des Ponts-de-Martel, qui a vécu dès le 1^{er} février 1969 dans notre commune. Il fut membre de notre conseil général et du conseil de paroisse. Gilbert Vuaridel, né le 23 juillet 1944, originaire de Donneloye, était un enfant de Duillier, qui s'est impliqué dans nos sociétés et était très apprécié. En leur mémoire, une minute de silence est observée.

1. Appel

Il demande au Secrétaire de prononcer à l'appel : 36 conseillers et un suppléant à nommer sont présents.

Excusés : Olivier Dupuis, Dario Fossati, Philippe Gros, Tatiana Grudieva, Yannick Hauser, Florian Jeudi, Jean Scheibling et Helga Surber.

Absent : aucun

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

En préambule, le Président indique qu'il a reçu de la part de M. Coletta une motion, soutenue par six conseillers, sur la participation de la commune de Duillier au Conseil Régional du District de Nyon.

Il demande aux conseillers une modification de l'Ordre du jour avec l'ajout d'un point « 9. Motion sur la participation de la commune au Conseil Régional », et au point 10 Divers et propositions individuelles.

Cette modification est acceptée et l'OJ est le suivant :

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2018
4. Assermentation d'un Conseiller communal
5. Communications du Bureau du Conseil communal
6. Communication(s) de la Municipalité ;
7. Préavis No 11/2018 – « Nouveaux statuts de l'AISE »
8. Préavis No 12/2018 – Budget 2019
9. Motion sur la participation de la Commune de Duillier au Conseil Régional du District de Nyon
10. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité avec cette modification.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2018

Hélène Baudet et Christian Chambordon relèvent que les titres des préavis devraient mentionner les montants qui sont votés par le Conseil, car ils ne figurent pas sur le procès-verbal. Le Secrétaire en prend note. Le Municipal relève une coquille en page 7, il s'agit de wellpoints et non de webpoints qui seront mis en place dans les chantiers.

Le procès-verbal tel que modifié est accepté avec 1 abstention.

4. Assermentation d'un Conseiller communal

Le Président appelle M. Alexandre MOLLEYRES devant le Conseil et, après lecture des articles de loi, il prête serment.

5. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président a peu d'annonces à faire. Pour les dernières votations, nous avons eu une participation d'environ 46% du corps électoral et il donne lecture du résultat des trois votations. Il remercie le bureau et les scrutateurs pour leur participation.

Nous avons la visite et l'inspection du Préfet le mardi 11 décembre 2018. Il a constaté que les dossiers étaient bien tenus et a validé notre travail. Questionné sur le fait que, ce soir, nous allions assermenter notre dernier suppléant, il indique étudier la possibilité de faire une nouvelle élection complémentaire, mais relève que nous avons encore une marge de manœuvre pour la législature.

M. Coletta demande au Président qu'il transmette aux Conseillers le rapport du 4 octobre 2018 de la commission pour l'étude de l'avant-projet de révision partielle des statuts du Conseil Régional, ce que le Président fera.

Olivier Chambaz donnera les dates des séances du Conseil communal pour 2019 en fin de séance.

6. Communication(s) de la Municipalité ;

Le Syndic **Jacques Mugnier** rappelle que le Plan de Zone Réservée et la proposition de levée d'opposition ont été approuvées par le Conseil communal le 20 mars 2018. Ces documents ont été transmis au Service du Développement Territorial qui a également levé les oppositions et approuvé **ce PZR qui est entré en vigueur le 8 octobre 2018**. Aucun recours n'a été enregistré et il est donc bel et bien effectif. Dans la révision du Plan Général d'Affectation, dans un premier temps la Municipalité a rencontré plusieurs fois les représentants du Bureau d'urbanisme pour le volet I, soit la **préparation de la révision du PGA** avec une ligne de définition. Un rapport de synthèse de toutes ces cogitations va être établi et transmis au SDT pour un préavis de leur part. Une présentation en sera faite à la Commission d'urbanisme et le projet devrait être présenté à la fin de mars 2019 au Canton. L'élaboration du PGA suivra ensuite avec la mise en place d'une table ronde et l'information suivra.

Le Syndic relève que la Municipalité a été interpellée sur l'activité hors zone à bâtir, en zone agricole notamment sur les **cours de dressage et de développement des chiens**. Cette activité a donné lieu à toute une procédure, avec recours au Tribunal cantonal, puis Fédéral ; cette instance a débouté les

gestionnaires de ce cours canin et la Municipalité devra surveiller l'arrêt de ces activités. Il relève que ces procédures ont eu lieu entre le Canton et les locataires de la parcelle, en aucun cas les deniers de la Commune n'ont été employés dans cette affaire.

Il rappelle que la **Société de tir Duillier-Prangins** a fêté son 150^{ème} anniversaire et que les autorités ont soutenu cette manifestation.

Chacun sait que l'**Auberge de Duillier** était en vente et qu'elle a trouvé preneur pour la fin de 2018. La Municipalité va rencontrer le nouveau propriétaire et discuter de ce qu'il entend proposer en qualité d'accueil et de restauration. M. Rossetti avait approché la Municipalité pour un éventuel rachat de ce bâtiment et ce dernier n'a pas retenu l'offre faite après analyse du dossier.

Période budgétaire : le souci de la répercussion de la péréquation financière touche toute les communes de la Côte. Les Syndics du District ont fait un manifeste transmis par les Unions de Commune Vaudoise au Conseil d'Etat. Sa Présidente n'a pas fait de promesse mais a indiqué que les négociations étaient ouvertes pour trouver des solutions, ce au vu du potentiel de notre District.

Route de desserte urbaine, sortie de Prangins du Conseil Régional, Forum sur la Région, on voit que ces sujets vous interpellent et je vous propose d'en parler lors du développement de la motion présentée.

Un repas de fin d'année a réuni la Municipalité et les collaborateurs de la Commune pour un moment convivial qui a permis de remercier les sortants et découvrir les nouveaux collaborateurs.

Chose promise, chose due, le Secrétaire Municipal a préparé une **analyse des radars pédagogiques** et l'assemblée accepte que ce dernier nous présente ces résultats. Le Président demande au Conseil s'il est d'accord que cette présentation soit faite de suite, ce qui est accordé.

Andres Zähringer relève que **Starski & Hutsch** ont été placés successivement sur les 16 emplacements choisis, environ toutes les deux semaines, soit à l'aller soit au retour, certains emplacements étant identiques. Il relève que cela a apporté énormément d'informations qu'il nous détaille. Globalement, le 93,68% des relevés sont positifs, c'est-à-dire que le 50 km/h a été respecté par les usagers. Il relève quelques vitesses très élevées, sans savoir s'il s'agit de défauts du radar ou des usagers faisant des tests. Il a peine à croire un relevé de 170 km/h au Chemin de Panlièvre. D'autres résultats sont plus plausibles, notamment un 101 km/h Sous-Servaz. Au chemin de l'Essert, 97,7% des usagers respectent la limitation, tandis que le « bonnet d'âne » provient du chemin de Panlièvre avec seulement 77.96% de respect de la vitesse. Les vitesses moyennes constatées de 36,75 à 44.25 km/h sont relevées. Il nous présente ces résultats sur un tableau informatique. A la Route de Trélex on relève quelques vitesses excessives de 65/96/130 et 189 km/h qui portent à réfléchir.

Eric Blein prend la parole pour relever que le radar placé à la Route de Trélex devait avoir un problème de réglage du faisceau car on lui indiquait 100 km/h alors qu'il était au moins à 100 m du radar et il ne roulait pas à cette vitesse. Andres Zähringer a également été interpellé à ce sujet ; dans les faits dès qu'on arrive sur le faisceau, la vitesse est enregistrée et ce radar était proche du panneau de limitation.

Le Syndic reprend la parole pour la conclusion de ces analyses ; peut-être qu'avec une limitation à 30 km/h, l'usager roulant à 180 km/h sera désormais à 120, il est permis d'en rêver. Le point positif de ces relevés, c'est que les usagers qui passent dans notre village le font à une moyenne d'environ 40 km/h, soit largement en dessous de la vitesse maximale. On n'est pas encore dans une perspective du 30 km/h, mais on peut espérer qu'avec des aménagements routiers, que le carrefour de l'épicerie amènera aussi une vitesse plus adaptée à la rue de la Rigolette. Patricia Maye rebondit sur le futur chantier du carrefour de l'Épicerie, elle souhaite savoir si les travaux vont bientôt démarrer. Christophe Challande lui répond qu'il en parlera tout à l'heure.

La parole est donnée à **Christophe Challande** qui s'exprime sur les sujets de : la **fontaine de la rue du Vieux-Village**. Vous aurez certainement constaté que l'état de cette vieille dame n'est pas des plus glorieux, d'autant plus en cette période de veillée de Noël ou, de nombreuses décorations ornent les chaumières de nos citoyens. Malheureusement, nous avons dû casser la colonne pour récupérer le goulot qui devait être envoyé en rénovation pour être reposé au printemps, sur la nouvelle. **Réfection carrefour de l'épicerie** : La mise à l'enquête de ces travaux a été publiée du 9 novembre au 10 décembre. Aujourd'hui le 13 décembre, nous avons enregistré 2 oppositions. Une liée à l'aspect sécuritaire, essentiellement à la vitesse et à la question de la zone 30 km/h. Et, une autre par des propriétaires riverains concernant l'aspect foncier.

Nous allons les étudier à la rentrée et verrons de quelle manière nous allons y répondre. La procédure veut, de toute manière, que ça soit le conseil communal qui les lève. Nous reviendrons donc devant vous avec des propositions. Dans les divers, nous avons été interpellés à plusieurs reprises au sujet de la dégradation de certains **murs**, notamment par ceux de **Sous-Servaz**. Actuellement, nous faisons un travail de recensement, afin de connaître exactement qui en sont les propriétaires. Une fois ce travail fait, nous serons en mesure de donner suite à ces interpellations. L'hiver étant enfin arrivé, notre **service de voirie** est fin prêt pour affronter les premiers verglas et la neige. Nous remercions par avance, nos concitoyens pour leurs indulgences si, dans le cadre des travaux de déneigement, il devait y avoir parfois des petits accroc. En effet, nous ne sommes jamais à l'abri de fortes précipitations et, il n'est pas toujours aisé à nos collaborateurs, de pouvoir être partout en même temps. Patricia Maye remercie le Municipal pour sa réponse.

La parole est donnée à Madame **Claudine Vanat Gachet** : Mercredi dernier a eu lieu notre traditionnel **repas des aînés** qui a compté 80 participants ; toutes les classes du village sont venues chanter pour l'apéritif ; il y a eu une excellente ambiance, le repas fut très apprécié et Claudine Vanat Gachet profite de remercier le cuisinier, présent parmi les conseillers, ainsi que toutes les dames qui lui ont prêté main forte pour assurer le service.

La parole est donnée à Monsieur **Claude Bosson** qui s'exprime au sujet du **subside pour la station de pompage** : Chose promise, chose due, en juin 2017, l'ECA nous avait confirmé qu'une subvention d'environ Fr 32'500.- nous serait allouée une fois les travaux terminés. Chose faite pour la station de pompage, nous avons reçu dernièrement le montant de Fr 32'372.-.

Fuite conduite ESP Panlièvre : le 20.11.2018 à 4h50, rupture de conduite chemin de Panlièvre aux abords du centre communal... Bitume soulevé avec fort dégât au niveau de la route. Après avoir isolé le secteur, et grâce à l'apport de la SAPAN, nous avons pu continuer à alimenter nos citoyens avec un débit certes limité mais bien présent. Nos partenaires sont intervenus de suite et le réseau a pu être remis en service en fin de matinée.

Réfection des sources : Le chantier a bien avancé, la nappe perchée a été captée et connectée à la station de pompage. Le captage de la phase II est également terminé et le tout est provisoirement raccordé au trop plein, permettant ainsi de purger tout le dispositif. Les conditions favorables nous ont permis d'éviter la mise en place des wellpoints ainsi que des palplanches, d'où un gain de temps et d'argent. Les drains et les fouilles ont été remblayés, nous devons maintenant procéder à la couche d'étanchéité supérieure. Celle-ci est prévue avec de l'argile. Des échantillons sont en cours de validation au niveau de nos instances cantonales et les derniers résultats sont concluants.

Renaturation ruisseau de Calèves : Les soumissions sont rentrées et celles-ci sont fort disparates, allant de 1 à 1.7 x. Dès lors, nous avons toutes les données pour rédiger un préavis.

Personne n'ayant de question à poser, le Président remercie la Municipalité pour la clarté de ses annonces et passe au point suivant.

7. Préavis No 11/2018 – Nouveaux statuts de l'AISE

Le Président donne la parole à la commission consultative sur la révision des statuts de l'AISE. Sylvie Muller donne lecture du rapport de la commission, qui recommande d'accepter la Réforme des statuts de l'AISE tels que proposés.

Le Président relève qu'il doit y avoir une coquille dans le No du préavis municipal, en page 5, pour l'acceptation du préavis No 05/2018 des nouveaux statuts de l'Association intercommunale Scolaire de l'Esplanade (mention 06/2018 au lieu de 05/2018). Monsieur Michel Peytregnet suggère de faire voter un amendement pour que le chiffre 05/2018 soit mentionné. L'amendement est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au vote pour l'acceptation dudit préavis amendé.

Vote : le préavis municipal 11/2018 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis No 12/2018 – Budget 2019

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission de gestion et des finances, Hélène Baudet qui nous donne lecture intégrale du rapport. La commission relève la précision du rapport municipal, que plus de la moitié des charges ne sont pas sous leur contrôle, mais dépendent des instances cantonales et régionales. Elle estime juste les prévisions municipales quant aux problèmes dus à la révision de la LAT et ses conséquences juridiques. La commission se pose la question de savoir s'il est à la Commune de financer l'achat des deux cartes journalières, très déficitaires, ainsi que sur des dépenses relatives au Centre communal pour un montant dépassant les CHF 50'000.-, pour lesquelles aucun préavis n'a été déposé. La comptabilisation des frais de la construction du préau couvert de la cour d'école figurant dans un compte fourniture les a également interpellés. Avec plaisir, elle a constaté qu'un rabais sera accordé aux habitants ou entreprise sur la facture 2019 pour les ordures ménagères. L'excédent de charges se chiffre à CHF 426'810.-, montant plus important que budgétisé en 2018 et que le résultat 2017, ainsi que la marge d'autofinancement négative de CHF 209'105.-. Malgré cela, la commission fait confiance à la Municipalité pour contenir le déficit et recommande au Conseil communal d'accepter le préavis et d'en donner décharge à la Municipalité.

Le Président demande à la Municipalité si elle a un complément d'information à donner.

Le Syndic s'exprime sur l'achat des deux cartes journalières CFF, qui indique que sur 730 cartes disponibles, 361 ont été vendues, soit le 49.45%, contre 356 en 2017, dont la vente avait démarré au 15 janvier. Il nous présente un tableau où figure le nombre de cartes écoulés par mois. Environ 30 % de ses cartes ont été fournies à des non-duilliérans en 2017, environ 35% en 2018. Le coût d'achat est de CHF 28'000.- et on a encaissé CHF 16'245.- en 2018, soit un déficit d'environ CHF 12'000.- par année. Pour 2019, ces mêmes montants ont été budgétés et le Conseil a toute latitude de faire un amendement pour que l'on supprime cette prestation à nos citoyens.

Sur le point des CHF 50'000.- budgétés pour le Centre communal, la Municipalité n'a pas prévu des dépenses extraordinaires, ni voulu saucissonner des investissements, il s'agit d'une projection de frais d'entretien à entreprendre. Le Syndic explique que la Municipalité doit parfois prendre des décisions d'urgence, par exemple pour remplacer une chaufferie, coût excédant ses compétences.

Au sujet des CHF 71'000.- prévus pour le préau de la cour d'école, le Syndic rappelle que ces travaux ont été préavisés, mais reportés suite à l'acceptation du préavis pour le terrain multisport par ce Conseil. Il ne s'agissait pas de dépenses imprévues, mais bien à faire figurer dans le budget par souci de transparence.

Le Président remercie le Syndic pour ces précisions et donne la parole aux conseillers.

José Riquez relève au sujet de l'interpellation sur le préau, que la commission ne contestait pas le montant qui a été préavisé favorablement comme crédit extrabudgétaire, mais qu'elle trouvait le libellé du compte non adéquat.

Christian Chambordon revient sur le propos du Syndic, quant au remplacement de la chaufferie, la Municipalité peut le faire, mais doit ensuite déposer un préavis d'urgence pour valider sa décision.

Michel Peytregnet répond à M. Chambordon : effectivement, si la chaudière venait à exploser demain, la Municipalité informerait de suite la COGES et présenterait un préavis d'urgence pour le conseil de mars 2019 ; la Municipalité serait transparente sur une telle dépense.

Alexandre Molleyres questionne la Municipalité sur le compte Service du feu qui prévoit une dépense de CHF 10'000 pour la commune.

Claude Bosson relève que lors de la fusion des services du feu des 18 communes, il était mentionné dans les précédents rapports de gestion qu'il était prévu que Nyon prenait une part supplémentaire de CHF 10 par habitant ; nous arrivons au terme des quatre ans prévus, donc cette dépense était contractuelle pour les 18 communes.

Sascha Linder relève, en page 9 du préavis municipal, il relève deux phrases relatives aux rabais consentis sur la taxe des ordures ménagères qui ne lui semblent pas cohérentes. Michel Peytregnet explique qu'en fait, le compte de régulation présente un solde dont CHF 20'450.- vont être utilisés pour combler le déficit à venir. Avec le rabais proposé, il devrait rester quelque CH 10'166.22 au solde du compte de régulation à fin 2019, si le budget proposé est accepté comme tel. Sascha Linder remercie Michel Peytregnet et se satisfait de la réponse.

Aurélien Uldry s'interroge sur le point 210.422.0 « Intérêts de retard » budgétés à CHF 25'000.-. Michel Peytregnet explique que si les citoyens payaient leurs acomptes à temps, il n'y aurait pas ce poste au budget. Le canton prélève des intérêts de retard et les répercutent aux communes, raison de ce poste au budget.

Aurélien Uldry revient sur une précédente question, relative au financement des travaux prévus au préau de l'école, où l'amortissement sur 10, 15 ou 20 ans ne figure pas au budget, mais aux dépenses courantes. Michel Peytregnet explique que ces travaux ne sont pas une dépense d'investissement avec un amortissement, vu que le financement sera assuré par la trésorerie courante. Ce qui ne sera pas le cas du terrain multisport, qui sera une dépense à amortir.

Maja Stüssi fait une réflexion sur les cartes journalières, qu'elle avait plébiscitées il y a deux ans. Elle relève que la situation a maintenant changé, que les prestations des CFF ont évolué, notamment avec les billets dégriffés et diverses promotions, notamment des cartes journalières dégriffées ; de plus, le fait de devoir les acheter aux heures d'ouverture du bureau communal implique un manque de flexibilité.

Au sujet des cartes journalières, Jean-Daniel Macherel relève qu'il manque une valeur, non chiffrable, dans la présentation faite par le Syndic. En effet, si 30% des ventes se font à des personnes d'autres communes, on ne connaît pas le nombre de Duillériens qui vont s'approvisionner dans les communes avoisinantes. Il estime qu'au niveau de la région, ce système profite à tout un chacun et qu'il ne faudrait pas en priver nos citoyens. Le Syndic revient sur les propos de Maja Stüssi. Effectivement, le sujet de ces cartes journalières a également été débattu au Conseil Régional, que le contexte des offres via les CFF a évolué, avec des prix préférentiels. Jessica Tissot s'interroge sur la vente des cartes journalières pour le week-end notamment, vu qu'il faut anticiper et que l'on peine à en trouver pour les deux jours. Le Syndic relève qu'effectivement, le bureau n'est pas ouvert, l'achat comprend un billet par jour et le greffe ne peut pas faire plus. Eric Blein interroge la Municipalité, y-a-t-il une date butoir pour commander ces cartes journalières, s'agit-il d'un abonnement à annuler ou ? Jacques Mugnier répond que si le budget était amendé, ces cartes ne seront pas commandées. Daniel Grenno demande s'il n'y aurait pas une possibilité de s'associer avec d'autres communes pour faire un pool d'achat auprès des CFF, ce dans le cadre d'une association intercommunale par exemple.

Le Président clôt cette discussion et donne la parole aux conseillers pour revenir au préavis municipal.

Vote : le préavis est accordé à l'unanimité

Le préavis municipal No 12/2018 est accepté.

Le Conseil communal autorise la Municipalité à entrer en matière quant au budget 2019.

9. Motion sur la participation de la Commune de Duillier au Conseil Régional du District de Nyon

Le Président donne la parole à Marco Coletta qui nous donne lecture de sa motion, cosignée par 6 conseillers, annexée au présent écrit. Elle demande à la Municipalité de présenter un préavis afin que le Conseil communal puisse délibérer, lors de la première séance de 2019, sur le maintien de la participation de la Commune de Duillier au Conseil régional du district de Nyon dit « Région de Nyon ».

Le Président remercie le motionnaire et donne la parole à M. le Syndic.

Jacques Mugnier relève qu'il n'est pas étonné de dite motion, vu les interrogations actuelles dans le District de Nyon, où les conseillers de plusieurs petites communes vont de poser la même question qu'à Prangins, notamment sur le bienfondé de ce Conseil Régional. En revanche, sur la forme de demander à la Municipalité de se déterminer, il estime que ce n'est pas la bonne solution ; si l'on demandait à la Municipalité de se déterminer sur une sortie de Région Nyon, ce serait plus simple. Il aurait préféré un postulat, ce sans vouloir éluder ni reporter la question bien sûr, mais dans tous les cas, la Municipalité devra apporter une réponse et publier un rapport. Il y aura ainsi une table ronde qui permettra de répondre à plusieurs questions. Le dossier est complexe, le Conseil Régional est une grosse machine, qui a déjà des résultats à son actif. Au sein du Conseil Municipal, la question s'est aussi posée car tous ne sont pas d'accord sur ce qui se passe au sein de cette institution. Il incite les conseillers à participer au Forum qui aura lieu à Gland le mercredi 13 février 2019.

Marco Coletta remercie le Syndic. Il espère que la Municipalité présentera un préavis que le Conseil pourra étudier et ensuite décider de rester ou de quitter Région Nyon. Il a parlé avec d'autres personnes, pour ou contre le Conseil Régional ; lors du dernier conseil et sur sa demande, Willy Jaques a présenté un tableau plus ou moins idyllique et positif, mais il n'en est pas aussi certain. Il a pris connaissance d'autre part du rapport de la commission ad hoc du Conseil communal de Prangins, soit 12 pages avec des listes de disfonctionnement sur la gestion et les décisions prises par le CODIR, ce qui a incité le Conseil à décidé de sortir de Région Nyon, contre l'avis de la Municipalité. Alors, lui-même ne sait pas quoi penser, avec tous ces avis très différents. On lui a également rapporté que la Cour des comptes de l'Etat de Vaud, en novembre 2016, avec le rapport 38, comprenait plusieurs remarques et propositions pour mieux faire. En 2018, la Cour des comptes relève que le Conseil Régional n'a pas répondu, ni tenu compte des propositions émises en 2016. Cela lui pose des questions. De plus, le Conseil Régional dans sa révision des statuts semble vouloir plus de pouvoir à l'encontre des communes, notamment en augmentant les compétences du CODIR. Au vu de tout ce qui précède, il estime nécessaire de prendre du recul et d'analyser la situation, savoir si l'on adhère à ces révisions des statuts et acceptons de poursuivre dans Région Nyon. Willy Jaques essaye de bien comprendre ce qu'il vient d'entendre. Il estime qu'il faudra 10 ans pour savoir si notre commune a gagné ou perdu en participant à Région Nyon. Il est convaincu que l'intérêt de Région Nyon concerne tous les citoyens. Les communes n'ont pas les compétences de lancer des projets intercommunaux sans un outil efficace. Et il rappelle que tout à la fin, la Commune a toujours le moyen de refuser un projet qui ne lui convient pas. Concrètement, on décide de rester parce que c'est utile. Sascha Linder relève que ceux qui participent au Conseil Régional et qui en font partie, constatent que ces projets en cours avancent. Il estime indispensable de s'ouvrir à participer à l'essor du District. Toutes les infrastructures qui se décident nous profitent un jour ou l'autre, quel que soit le cercle porteur concerné, citant par exemple le parking de la Givrine. Il comprend les questions que se pose Marco Coletta, mais propose de refuser dite motion.

José Riquez ne remet pas en question la collaboration entre les communes. Sa question en tant que citoyen, est de dire que la Cour des comptes a constaté des disfonctionnements graves et que le Conseil Régional n'en a pas tenu compte. Il incite les conseillers à lire le rapport publié par la commission ad hoc de Prangins. La question n'est pas de renoncer à la gestion régionale, mais avec un Conseil Régional qui fonctionne convenablement.

Jacques Mugnier relève que si l'on veut modifier le Conseil Régional, il faut en faire partie. Il revient sur la motion proposée qui est contraignante, car elle pose la question à la Municipalité de sortir du Conseil Régional.

Marco Coletta estime que la motion est contraignante car il souhaite que le débat soit ouvert avec une commission qui puisse étudier la question et ensuite le Conseil en débattre. Il redit qu'il n'a pas participé aux séances du Conseil Régional, mais vu ce qu'il en a entendu, il estime nécessaire d'avoir ce débat. Il aimerait connaître l'opinion de la Municipalité.

Michel Peytregnet rappelle que la Loi sur les Communes est très claire. Une motion doit être contraignante. Marco Coletta réplique que sa motion demande si la Municipalité souhaite rester au Conseil Régional.

Michel Peytregnet relève qu'il ne paraît pas pertinent que la Municipalité fasse une étude pour savoir si l'on veut rester au Conseil Régional ; à son avis, la Municipalité a déjà assez de travail actuellement.

Sascha Linder rappelle que le mercredi 13 février 2019, il y a un Forum ouvert à tous pour réfléchir à l'avenir de Région Nyon et il incite les conseillers à y participer.

Eric Blein estime que s'il y a des disfonctionnements à l'interne du Conseil Régional, c'est aux communes de faire le ménage et de surveiller son fonctionnement.

Marco Coletta revient sur le fait qu'il ne demande pas un vote pour une motion demandant la sortie du Conseil Régional, mais un préavis de la Municipalité. Claude Bosson répond à l'intéressé par un tableau relatif aux motions ou aux postulats, avec une commission serait créée pour étudier la question et amener une étude au prochain conseil.

Marco Coletta estime que 7 conseillers ont signé dite motion et il estime que l'on doit adresser dite motion à la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

Vote : 6 voix pour, 22 voix contre et 6 abstentions.

La motion est rejetée.

10. Divers et propositions individuelles

Maja Stüssi remercie la Municipalité pour la rapidité dans la création de la Boîte à livres, qui rencontre un joli succès. Vu les questions posées par les usagers, elle suggère que la commune mette un mot sur le site de Duillier. Le Syndic lui répond que c'était prévu et que cela sera rapidement fait.

Christian Chambordon a une question au sujet des transports publics, la ligne PTT lui semble insuffisante aux heures de pointe, que ses prestations ne s'améliorent pas simultanément avec les CFF et les TPN. Le Syndic relève que la ligne 820 est une ligne florissante avec plus d'un million de passagers transportés par année, soit la ligne la plus fréquentée du canton. Un moyen de faire pression sur la Poste passerait par... le Conseil Régional. La commune s'est battue pour avoir de meilleures prestations en participant aux séances relatives au transport public, notamment pour faire enlever la surtaxe pour les transports nocturnes, qui se montait à CHF 3.-. Ce ne fut pas facile, mais les communes ont obtenu gain de cause en faveur des usagers. Dans les faits, on dépend des subsides cantonaux et fédéraux. Si l'on demande une course supplémentaire, ou d'augmenter les cadences, il faut passer par une phase de test et d'étude statistique ; si le succès n'est pas au rendez-vous, que l'affluence est considérée insuffisante, c'est aux communes de financer la partie déficitaire. Un gros travail a déjà été fait. José Riquez relève que si la ligne est effectivement très fréquentée, tout va dans le bon sens et les PTT pourraient faire l'effort de la rendre encore plus performante, ce qui amplifierait encore son succès.

Willy Jaques espérait depuis longtemps qu'une précédente proposition entre en vigueur, soit la création d'un « petit journal » **Info Duillier**. Par exemple, il a reçu tardivement la feuille relative aux fenêtres de l'Avent. On pourrait y faire figurer les activités des sociétés locales et les manifestations à venir. Il estime qu'on pourrait solliciter deux ou trois personnes au village pour assister les Autorités, qui prendraient en charge l'édition et l'envoi dudit « Info Duillier ».

Jacques Mugnier répond que la Municipalité a déjà débattu le sujet ; les choses changent rapidement, les informations s'échangent plus virtuellement que par papier ; il sait qu'une tranche de la population aime bien lire ces feuilles d'information. Il rappelle qu'il s'agit d'un travail qui n'est pas négligeable et c'est certainement le temps qui nous manque pour aller de l'avant. Avec l'aide bienvenue de citoyens intéressés, la Municipalité ne ferme pas la porte à ce projet et le soutiendra.

Marco Coletta a été approché par deux citoyens pour l'éventualité d'un **chemin pédestre Duillier – Changins**. Si des conseillers sont sensibles à cette question, ils peuvent s'approcher de lui pour l'étudier. En réponse, Jean-Daniel Macherel relève que cette question a déjà été posée à la Municipalité par la commission de sécurité et il lui semble que le projet est déjà à l'étude par les Autorités.

Alison Molleyres relève que plusieurs jeunes électeurs n'ont pas voté car ils ne s'y retrouvaient pas dans les explications fournies. Or, il existe **easylvote.ch** qui provient du site du Parlement des Jeunes à Berne, qui

s'adresse à eux entre autres et qui propose une réflexion sur les sujets de vote, sur un site internet qu'elle souhaite que la commune mette à disposition de son électorat, ou informe lors de la réception des nouveaux habitants et nouveaux citoyens. Maja Stüssi relève qu'effectivement son fils, domicilié à Gland, a reçu une feuille d'information bien étayée. Barbara Gobalet indique qu'à Nyon, dite feuille d'information sur easyvote.ch a également été distribuée lors de la soirée d'accueil des jeunes de 18 ans. Alison Molleyres explique plus en détail le concept et le Syndic va se renseigner sur ce sujet.

Le Syndic remercie les conseillers pour l'acceptation du budget 2019. Il remercie la commission de gestion et des finances pour la confiance témoignée et rappelle que la Municipalité mettra tout en œuvre pour respecter le budget. En cette période de fête de Noël, après une année bien remplie où il a constaté la bonne volonté commune, il tient à remercier son équipe, les collaborateurs de la Commune, ainsi que le Bureau du Conseil et son Président pour les échanges et relations de qualité. Il relève que l'on a déjà annoncé l'engagement au 1^{er} janvier 2019 de Mme Laurence Bodenmann et salue Andres Zähringer qui va pouvoir prendre sa retraite en bonne santé et dans notre commune d'ailleurs, tout en visitant le monde entier. Aux citoyens et gens du village, il adresse ses meilleurs vœux, leur souhaite de bons moments de Vie lors des fêtes. Il rappelle qu'en période de recrudescence de vol, il est intelligent de bien fermer les portes à clef !

Le Président remercie le Syndic et souligne le plaisir de travailler avec la Municipalité. Il annonce les dates des prochains conseils, fixés provisoirement aux **jeudis 21 mars, 20 juin, 19 septembre et 12 décembre 2019**. Le Secrétaire du Conseil les communiquera rapidement à toutes et tous.

Il demande au Secrétaire municipal de nous rejoindre ; il le remercie pour son appui lors de chaque votation, de sa bonne collaboration, de ses bons conseils et pour les excellents liens tissés durant cette législature. Il lui remet un cadeau du Bureau du Conseil.

Andres Zähringer nous remercie pour l'excellente collaboration entre lui, la Municipalité et le Bureau du Conseil communal. Les échanges pour la préparation des Conseils étaient toujours appréciés.

Le Président pense que Mme Bodenman a bien retenu ce qui venait de se dire. Il remercie les conseillers pour leur bon travail en commission. Il remercie le Secrétaire pour la tenue des PV, appréciés par le Préfet et il remercie Hélène Baudet pour avoir organisé l'agape qui va suivre.

Il souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes.

La séance est levée à 21h55.

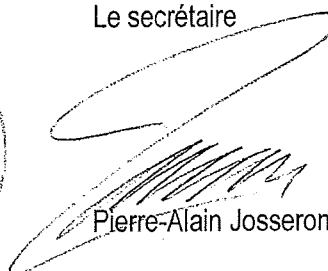
Le Président



Olivier Chambaz



Le secrétaire



Pierre-Alain Josseron

Annexe : motion figurant au point 9 de l'Ordre du jour, non retenue